

## **COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVAIS SUR TESCOU DU 9 SEPTEMBRE 2014**

Présents : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Alain PENCHENAT, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME, adjoints, Florian BELOT, Stéphane ALAUX, Benjamin ROUDIER, Marcelino DIJOUX, Frank PRADIER, Jean-François ROQUES, Jean-Claude MARTINEZ, conseillers municipaux.

Date de convocation : 03/09//2014.

Secrétaire de séance : M. Marcelino DIJOUX.

M. Benjamin ROUDIER a dû quitter la séance vers 22h30 pour des raisons professionnelles.

### **Circulation automobile secteur Place du Boulodrome – chemin de l'évêque :**

M. Benjamin ROUDIER signale aux membres du conseil municipal l'inquiétude des riverains sur le danger réel occasionné par le trafic de véhicules (tourisme et utilitaire) en nette progression, roulant souvent à une vitesse excessive.

M. Le Maire pose la question d'interdire le chemin de l'évêque à tout véhicule sauf aux riverains par un arrêté. C'est une solution pour assurer la tranquillité et la sécurité de ce secteur et obliger ainsi les automobilistes à emprunter la RD 37 pour rejoindre (ou quitter) la RD 999.

Après un tour de table, le conseil municipal donne un avis favorable à cette alternative. M. Le Maire précise vouloir prendre quelque temps de réflexion avant de prendre cet arrêté.

### **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) (évoqué lors de la précédente réunion du 23/07/2014) :**

Mettre en place une organisation prévue à l'avance sur la commune pour sauvegarder la population en cas de survenance d'événements graves, c'est l'objectif du PCS. Un groupe de travail appelé comité de pilotage (CP) planchera sur la mise en œuvre et le contenu du PCS.

Il est composé de :

- M. Bernard EGUILUZ
- Mme Marie-Claire CARME
- M. Marcelino DIJOUX
- M. Jean-Claude MARTINEZ
- M. Jean-François ROQUES

Une 1<sup>ère</sup> réunion de ce comité de pilotage aura lieu le samedi 4 octobre à 9h00.

### **Aménagement de la mairie :**

Réfection de la façade, restauration de la nouvelle salle de conseil municipal, aménagement du secrétariat dans l'ancienne salle de conseil municipal.

Les travaux ont été estimés à 27 265 € HT, une subvention de l'Etat a été accordé (25%) 6 816 €, une subvention de 7 907 € a été demandée au conseil général (29 %), l'autofinancement serait de 12 600 € et l'avancement de la TVA de 5 400 €.

La commission des bâtiments se réunira le lundi 22 septembre à 21h00 afin de définir le cahier des charges des travaux avant de lancer un appel d'offres auprès des entreprises locales.

### **Taxe d'aménagement :**

Celle-ci finance la réalisation des équipements publics nécessaires.

M. Le Maire propose de porter cette taxe

- au taux de 3 % sur la zone dite artisanale (taux précédent 1%)
- au taux de 5 % sur le reste du territoire de la commune (taux précédent 4.5 %).

Cette décision est voté par 10 voix pour.

### **Achat de l'ancienne station essence par la communauté de communes VèreGrésigne - Pays**

#### **Salvagnacois :**

M. Le Maire informe le conseil municipal d'un projet porté par la communauté de communes sur le périmètre de la zone artisanale à Beauvais.

Dans les années à venir, le trafic routier sur la RD 999 (axe Montauban Albi) est appelé à se développer fortement. Il faut saisir cette opportunité et préparer les conditions pour un développement économique probable de la zone artisanale.

Dans cette perspective, le projet long terme, présenté par M. Le Président au bureau de la communauté de communes, prévoit dans sa 1<sup>ère</sup> phase : l'acquisition des biens de Mr et Mme CAMBOU (bâtiments + éventuellement 2 terrains à bâtir), puis la réalisation d'un giratoire pour faciliter la desserte et améliorer la sécurité sur le secteur.

Le conseil municipal ne s'oppose pas au projet d'autant qu'il prend en compte le renforcement de la sécurité routière indispensable sur ce secteur, cependant il émet deux réserves :

- Que les bâtiments existants soient sauvegardés d'une destruction totale ou partielle dans le but de réaliser le giratoire, celui-ci devrait se situer le plus à l'Est possible dans l'axe de la RD 37 desservant la commune de Beauvais.
- Que le développement à venir ne crée pas de nuisances à l'habitat existant à proximité de cet axe. A cet effet, le conseil municipal demande qu'une clause morale soit inscrite sur le compte-rendu de ce projet afin de garantir et préserver la tranquillité des riverains.

### **Participation au raccordement à l'égout :**

M. Le Maire communique au conseil municipal que la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) est supprimée à partir de 2015. Pour assurer l'équilibre sur le budget d'assainissement, il sera nécessaire d'instaurer une nouvelle ressource de financement par une participation financière à l'assainissement collectif la PFAC.

D'autre part, M. Le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'instaurer une taxe sur la cession de terrains devenus constructibles. En effet, le classement d'un terrain en zone constructible implique de lourdes conséquences financières pour les communes (financement des équipements publics)

Dans le même temps, ce classement entraîne pour le propriétaire une plus-value très importante pouvant aller jusqu'à 100 fois le prix initial.

Il apparaîtrait donc normal de restituer à la commune une petite part de la plus-value engendrée par l'urbanisation afin de financer les équipements.

Ces deux sujets PFAC et taxe sur la cession de terrains devenus constructibles seront portés à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal pour délibération.

### **Questions diverses :**

- M. Junior MARTINEZ demande au maire des précisions sur l'activité de l'abattoir situé sur la zone artisanale, c'est le rôle de la commune de s'assurer de la bonne santé économique de cette entreprise créatrice d'une vingtaine d'emplois.

M. Le Maire indique qu'un rendez-vous sera pris auprès de M. Richard CATALA, directeur, pour faire le point sur l'activité de sa société.

- M. Marcelino DIJOUX demande s'il y a la possibilité de louer la salle de sport et de motricité pour la rentabiliser et limiter ainsi le coût de fonctionnement de cette salle.  
Le conseil municipal est d'accord pour réfléchir sur les modalités de location, sans pénaliser les associations utilisatrices de cette salle et en limitant une éventuelle location à des manifestations bien maîtrisées.
- Coffret EDF place du Boulodrome : il y a un problème de fonctionnement électrique, il est nécessaire de le réparer et il faut prévoir d'en remplacer la porte.
- M. Patrick FRACASSIN demande que l'on prévoit d'assainir l'abri bus situé place du Boulodrome (lavage au karcher). Il faut prévoir également la mise en place d'une poubelle près de l'abri bus.
- RPI : il y a un problème concernant la garderie suite à la réforme scolaire. A certains moments, 22 élèves sont présents simultanément en garderie, ils sont âgés de 3 à 10 ans. A ce jour, le local affecté à la garderie est exigu et inadapté, des problèmes de promiscuité vont se poser l'hiver. La question du conseil municipal : peut-on utiliser la salle de classe pour la garderie provisoirement dans l'attente d'un aménagement et agrandissement du local? ce sera à voir avec les enseignants.
- M. Marcelino DIJOUX demande s'il est possible d'installer un abri bus à l'intersection route de Villemur / chemin la Bouscario pour les élèves en attente du bus scolaire.
- Cimetière : M. Le Maire propose qu'à la prochaine réunion du conseil municipal soit porté à l'ordre du jour les questions relatives aux obsèques : - durée et renouvellement des concessions – tarif des concessions – procédure de reprise des tombes en état d'abandon.
- Profanation des tombes : les démarches sont en cours.